

# **Le sport, un enjeu de société**

## **Papier de position**

adopté par le comité directeur du PRD suisse  
le 10 janvier 2003 à Lucerne

## **Table des matières**

	<b>page</b>
<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>1. Appréciations générales</b>	<b>5</b>
1.1 L'Etat et le sport	5
1.2 Une place toujours plus grande dans notre société	7
<b>2. Postulats du PRD</b>	<b>8</b>
2.1 Enjeu pour la politique de santé : le sport, un facteur de bien-être	8
2.2 Les enjeux éducatifs et institutionnels : Des structures adaptées pour la société	10
2.3 L'enjeu intégratif : Le sport, un élément de politique sociale	11
2.4 L'enjeu économique : Le sport, un levier de la croissance	13

## Résumé

### 1. Appréciations générales

Depuis toujours, le PRD soutient et encourage le sport de masse comme le sport d'élite. Le radicalisme et le sport ont de nombreux points communs. Les deux s'appuient sur les principes de responsabilité, de respect, de performance et de concurrence.

Le PRD soutient le concept du sport de la Confédération. Il réaffirme son attachement au fédéralisme et insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre les trois heures de gymnastique obligatoires à l'école et de réaliser les infrastructures nécessaires à l'accomplissement des activités sportives aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Le PRD reconnaît également le rôle central joué par les associations et les fédérations sportives. La pratique du sport repose en effet souvent sur l'engagement bénévole d'une partie importante de la population. Grâce à cette volonté de nombreuses carrières sportives de haut niveau peuvent ainsi naître.

### 2. Postulat du PRD

Le PRD est de l'avis que la politique du sport n'a pas atteint le niveau de reconnaissance qui devrait lui être accordé. Le PRD recommande donc les mesures concrètes suivantes :

#### 2.1 Santé, intégration sociale et prévention

- Encouragement des campagnes destinées à prévenir des dangers de l'inactivité.
- Dans la limite des engagements financiers actuels, une aide financière provenant de la vente du tabac et de l'alcool pour les fédérations qui remplissent une mission de prévention contre les dangers de ces produits nocifs pour la santé doit être attribuée.
- La lutte contre le dopage doit faire partie intégrante de notre politique de santé publique.
- Les organismes de formation et des sciences sportives doivent s'adapter au mouvement de réforme engagé dans le domaine des HES.
- **Encouragement des initiatives engagées par les fédérations et « swiss-olympic » en faveur du sport pour les personnes handicapées.**
- **Soutien financier adapté aux efforts engagés par la Confédération et « swiss-olympic » contre le dopage et actions de répression qui doivent être engagées lors de grandes manifestations sportives.**
- Les initiatives de création de classes sport-études qui fonctionnent en réseau avec les fédérations doivent être multipliées.
- **Exploitation de la modulation du temps de travail et/ou du « travail arrangé ».**
- **Créer les conditions qui permettent aux sportifs professionnels d'engager une conversion pro avec succès à la fin de leur carrière sportive.**

## **2.2 L'enjeu économique**

- L'organisation d'un événement sportif de dimension internationale doit être étudiée au cas par cas. Le PRD se réjouit de l'organisation du championnat d'Europe de football en Suisse et en Autriche en 2008.
- Le PRD soutient la construction de nouvelles installations sportives à tous les niveaux.
- Le PRD s'oppose à toutes mesures qui contribueraient à restreindre le „sponsoring“ ou la publicité, que ce soit dans les médias publics ou privés.
- Les modestes indemnités perçues pour des activités de direction sportive exercées à titre honoraire, doivent pouvoir être déduites des impôts.

## **2.3 Lutte contre les tricheurs**

- La lutte contre le dopage doit faire partie intégrante de notre politique de santé publique.
- Soutient financier adapté aux efforts engagés par la Confédération et « swissolympic » contre le dopage et actions de répression qui doivent être engagées lors de grandes manifestations sportives.

## **2.4 Organisation**

- Application par les cantons des trois heures obligatoires de gymnastique à l'école.
- Les organismes de formation et des sciences sportives doivent s'adapter au mouvement de réforme engagé dans le domaine des HES.
- Soutient toutes les réformes engagées dans le but de rendre J+S plus efficient.
- Les modestes indemnités perçues pour des activités de direction sportive exercées à titre honoraire, doivent pouvoir être déduites des impôts.
- Le sport doit rester dans le champs de compétence du département de la défense.

## **1. Appréciations générales**

Le libéralisme et le sport procèdent des mêmes racines historiques. Ces deux notions sont aujourd'hui encore caractérisées par la responsabilité, le respect à l'égard des plus faibles, le principe des meilleures prestations et de la concurrence.

Le PRD a depuis toujours soutenu le sport sous toutes ses formes. De très nombreuses personnalités radicales s'engagent dans les milieux associatifs actifs dans le monde du sport, que ce soit aux niveaux communal, cantonal, dans les fédérations ou au niveau national.

Outre la promotion des valeurs sportives, Le PRD encourage d'ailleurs le bénévolat et toutes formes d'actions associatives. Cet engagement enrichit quotidiennement le lien social. Sans l'action associative d'un grand nombre de citoyens dans le monde du sport, aucune politique ne pourrait être menée.

En Suisse, la répartition des compétences en matière de politique du sport est relativement claire. Elle attribue à la Confédération une fonction de plus en plus importante mais s'inscrit parfaitement dans le respect du principe de subsidiarité fédérale. Néanmoins, les évolutions récentes exigent de repenser la place du sport dans notre société. Cela doit dorénavant passer par une prise en considération plus affirmée du sport dans nos institutions et au cœur de nos lois.

### **1.1 L'Etat et le sport**

La Suisse connaît une claire répartition des tâches en matière de sport.

- **Le sport de droit privé** : Le sport organisé sur le plan associatif, avec « swissolympic » comme organisation faîtière, est de droit privé. Il est actif en particulier dans le sport de masse, mais également dans le sport de pointe. Afin de synthétiser le rôle joué par les acteurs privés dans le domaine sportif, la classification suivante peut être retenue :

#### **Associations / Unions**

- Sport axé sur le plan international
- Sport grand public
- Sport de pointe
- Jeunesse + sport (formation et perfectionnement des cadres)
- Sport pour groupes spéciaux

#### **Sport libre**

- Rendez-vous de marche, parcours fitness, parc, parcours balisés
- Sport de montagne, etc.

#### **Offres de sport commerciales**

- Sport d'animation (pour la promotion de marchandises et/ou de services)
- Centres fitness, salles de gymnastique, etc.
- Offres touristiques

- **Le sport de droit public** : La Confédération , les cantons (responsables pour la mise en œuvre des conditions cadres définies au niveau fédéral) et les communes sont compétents afin d'assurer l'enseignement de l'éducation physique à l'école. Le mandat public en matière de formation comprend aussi le sport à l'école obligatoire, et l'enseignement relatif aux sciences sportives. D'autre part, la formation des maîtres de gymnastique et de sport, ainsi que les installations pour le sport à l'école, entrent dans la compétence de l'Etat. Comme ces installations sont ouvertes au sport associatif (de droit privé) en dehors des heures d'école, l'Etat (cantons et communes) porte la responsabilité principale de l'infrastructure générale du sport. En résumé, la répartition des tâches est la suivante :

#### **Confédération**

- Bases légales pour l'enseignement du sport et de la gymnastique dans les écoles primaires, les écoles moyennes et les écoles professionnelles
- Elaboration de moyens d'enseignement
- Sciences sportives (HES; ISS Macolin et EPFZ)
- Formation des maîtres de sport (Ecole fédérale de sport de Macolin)
- Jeunesse + sport (direction, financement, formation et perfectionnement des cadres, moyens d'enseignement)
- Conception des installations sportives d'importance nationale
- Concept pour une politique du sport
- Relations internationales

#### **Cantons**

- Mise en œuvre de l'enseignement obligatoire du sport
- Sciences sportives (universités)
- Formation des maîtres de gymnastique (universités)
- Jeunesse + sport (partenaires auprès de la Confédération pour la formation des cadres et les cours spécialisés de sport)
- Installations sportives publiques (en collaboration avec les communes)

Les actions engagées par les partenaires publics et privés sont étroitement liées. Les retombées économiques du déroulement des grandes manifestations sportives organisées principalement par des partenaires privés, ont bien entendu un impact non négligeable sur les politiques publiques. De même, le financement public de grandes infrastructures sportives déclenche une dynamique pour les acteurs privés. Les exemples d'organisation de grandes manifestations nationales attestent parfaitement la pertinence de ce partenariat public/privé.

Cette distinction entre sport de droit public et de droit privé est donc pleinement justifiée. Elle est d'ailleurs réaffirmée par le nouveau concept pour le sport récemment approuvé par le Conseil fédéral. Dans ce contexte, le parti radical soutient ce concept.

## 1.2 Une place toujours plus grande dans notre société

Le sport gagne en aura, en prestige et en influence. Le PRD prend acte de ce constat avec satisfaction car le sport cultive de nombreuses vertus et certaines d'entre elles, telles que la responsabilité personnelle, l'esprit d'équipe, sont d'inspiration libérale.

Au delà de l'impact du sport sur l'individu, certains comportements sociétaux se sont développés au cours de ces dernières années et les conséquences de ceux-ci ne doivent pas être sous estimées. Parmi ces faits, nous relèverons entre autre les évolutions suivantes :

- Plus de la moitié de la population fait régulièrement du sport. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la tendance à pratiquer du sport continue progressivement de s'accroître. Des enquêtes le démontrent, une petite partie de la population fait du sport au-delà de l'âge de 70 ans.
- L'effet préventif du sport pour la santé publique est largement reconnu.
- Etre sportif est devenu un critère de vie dans notre société. On discute sportivement, on mange sportivement, on s'habille en sportif, etc.
- Selon diverses enquêtes, la très grande majorité des jeunes s'identifient à une sportive ou à un sportif. Ils reconnaissent donc la valeur des prestations de pointe et celles-ci influencent positivement leur comportement (recherche de performances ; compétition...).
- Le phénomène du dopage sportif constitue un enjeu de santé publique et nuit à l'image du sport et aux bienfaits que celui-ci peut véhiculer.
- Le sport prend une place de plus en plus importante dans la formation et dans l'éducation.
- Les structures institutionnelles existantes ne sont pas toujours adéquates pour faciliter l'accès à la pratique sportive.
- Sur le plan économique, le sport représente un facteur important dans produit intérieur brut ; il anime le commerce et crée des emplois. Des branches entières (par exemple le tourisme, le commerce d'articles de sport) dépendent du sport. Enfin, le sport est un support de communication efficace pour l'économie.
- Le sport est un important facteur d'intégration, notamment pour les personnes étrangères ou celles frappées d'un handicap.
- Le sport promeut la qualité de la vie des personnes frappées de handicap et facilite leur réinsertion dans la vie professionnelle.

Conscient de ces évolutions, le PRD considère le sport comme un véritable enjeu de société. Il souhaite donc s'engager dans la promotion d'une politique moderne et dynamique, tout en respectant les équilibres du principe de subsidiarité fédéral. Pour la mise en œuvre de cette politique, tous les acteurs du monde du sport doivent être associés.

## **2. Postulats du PRD**

Le sport s'est considérablement démocratisé. Il est désormais omniprésent. Dorénavant, le sport peut être associé à un bien facilement consommable, sans adhésion à une association ou à un club. Grâce à ce mouvement de reconnaissance, le sport peut être un véhicule politique très efficace et doit apporter sa pierre afin de contribuer à résoudre les nouveaux enjeux de société.

Au sommet des préoccupations actuelles de la population, la santé cherche des réponses du côté de la pratique sportive. Le caractère préventif ou thérapeutique de l'activité physique n'est plus à démontrer. Le sport donc désormais faire partie intégrante de notre politique de santé.

Une formation équilibrée et complète ne peut pas ignorer les bienfaits du sport pour l'individu. Aussi bien l'école que les institutions en charge de la gestion d'un domaine sportif, qu'elles soient publiques ou privées, doivent comprendre l'impact du sport sur notre société.

Les vertus intégratives du sport doivent également être exploitées. En valorisant le sport de haut niveau, il est possible de créer une dynamique d'intégration sociale qui s'adresse à toute la population, mais plus particulièrement aux personnes en perte de repère ou aux individus frappés d'un handicap. Il convient cependant de dénoncer et de traiter également les dérives du sport de haut niveau. Les cas de dopage couramment révélé au grand public lors de grandes manifestations sportives ternissent l'image du sport et portent donc atteinte aux vertus intégratives de celui-ci. La lutte contre le dopage ne concerne toutefois pas uniquement le sport de haut niveau. Il s'agit d'un véritable problème de société qui débute souvent au niveau des clubs de sport amateurs. Il convient donc d'intégrer la lutte contre le dopage à notre politique de santé publique.

Enfin, l'économie a compris depuis longtemps l'effet d'entraînement du sport. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue celui-ci et de construire un cadre légal suffisamment souple afin de s'adapter aux exigences d'un monde à grande vitesse.

Pour le PRD, le sport constitue donc un enjeu de société qui doit relever prioritairement les défis suivants :

- Enjeu sur le plan de la santé : Le sport, un facteur de bien-être
- Les enjeux éducatifs et institutionnels : Des structures adaptées pour la société
- L'enjeu intégratif : Le sport, un outil de politique sociale
- L'enjeu économique : Le sport, un levier de la croissance

### **2.1 Enjeu pour la politique de santé : le sport, un facteur de bien-être**

L'évolution démographique et la très bonne qualité des soins délivrés en Suisse pèsent lourdement sur les coûts de la santé. De part ses bienfaits sur le plan de la médecine préventive, le sport peut participer à la nécessaire diminution des coûts.



Selon des recherches menées depuis cinq ans, 37% des helvètes ne pratiquent aucun exercice physique, soit plus de un suisse sur trois. D'autre part, le sport peut contribuer à réduire les coûts de la santé publique. De nouvelles recherches estiment environ le coût de l'inactivité physique actuelle à environ 1,6 milliards.

Pour des raisons de santé publique, il convient donc d'encourager des campagnes destinées à prévenir des dangers de l'inactivité. Parallèlement, des réseaux doivent être construits à l'échelon communal ou régional afin de stimuler une activité physique régulière. Le PRD soutient à ce titre les mesures proposées par la Confédération dans le cadre du concept du sport entré en vigueur au premier janvier 2003.

D'autre part, le PRD considère que les fédérations sportives qui s'engagent activement dans des campagnes de sensibilisation contre les dangers du tabagisme ou de l'alcoolisme, devraient pouvoir bénéficier d'une reconnaissance financière. L'environnement législatif concernant le tabac est très précisément encadré. L'article 131 de la constitution fédérale autorise la Confédération à percevoir un impôt sur le tabac et sur l'alcool. En ce qui concerne le tabac, la loi sur le tabac fixe un cadre de répartition du produit de cette taxe. Les fédérations sportives manquent parfois de moyens et ne perçoivent en effet aucune contribution pour les efforts de prévention qu'elles déploient. Dans la mesure où celles-ci effectuent une mission d'intérêt public avec succès, le PRD estime qu'une contribution prélevée sur les ventes de tabac et d'alcool et pourrait être allouée à des conditions qu'il conviendrait de définir légalement. Le PRD est toutefois conscient que le produit de telles taxes est déjà affecté à d'autres fonctions (telles que le financement de l'AVS) mais exige toutefois qu'une part de celui-ci serve également au soutien des actions de prévention engagées par les milieux sportifs intéressés.

Enfin, le PRD est conscient de l'ampleur du phénomène du dopage et considère donc que ce problème doit désormais faire partie intégrante de notre politique de santé publique. D'autre part, sans une action très volontariste contre le dopage, le sport ne sera plus uniquement considéré comme étant nocif pour la santé, mais ses vertus intégratives seront également remises en cause (voir 2.3).

#### **Le PRD recommande les mesures suivantes :**

- **Encouragement des campagnes destinées à prévenir des dangers de l'inactivité.**
- **Dans la limite des engagements financiers actuels, une aide financière provenant de la vente du tabac et de l'alcool pour les fédérations qui remplissent une mission de prévention contre les dangers de ces produits nocifs pour la santé doit être attribuée.**
- **La lutte contre le dopage doit faire partie intégrante de notre politique de santé publique.**

## **2.2 Les enjeux éducatifs et institutionnels : Des structures adaptées pour la société**

La Constitution fédérale assigne pour mission à la Confédération d'encourager le sport et plus particulièrement la formation au sport (art 68 de la constitution fédérale).

Parallèlement, la loi fait obligation aux cantons de réserver trois heures d'enseignement pour le sport dans les écoles. Malgré la loi introduite au mois de septembre 2000, l'école néglige trop souvent la place du sport et refuse parfois le maintien de ces trois heures de leçons de sport. Cette situation est regrettable. Elle l'est d'autant plus que l'effort demandé ne paraît pas insurmontable. Cette obligation légale doit impérativement être appliquée sur tout le territoire. Elle pourrait prendre par exemple la forme d'une introduction d' « après midi du sport » dans les écoles.

Comme jeunesse et sport (J+S) donne satisfaction, cette organisation doit rester une tâche commune de la Confédération et des cantons. Afin d'améliorer la collaboration entre les acteurs concernés, des adaptations judicieuses sont dorénavant proposées dans le concept du sport. Le PRD soutient toutes les réformes engagées dans le but de rendre J+S plus efficace.

Une politique du sport conséquente ne saurait toutefois se concentrer uniquement sur l'amélioration des conditions scolaires en passant sous silence les conditions cadres de la gestion associative. L'enseignement du sport est en effet majoritairement dispensé dans les associations sportives. Ces dernières sont animés par des bénévoles qui consacrent une grande partie de leur énergie et de leur temps à cette activité. Il est parfois très difficile de concilier volontariat et activité professionnelle. D'autre part, des changements profonds de la société remettent en cause la disponibilité des individus à accepter des fonctions honoraires. Le PRD estime donc que les modestes indemnités perçues pour des activités de direction exercées à titre honoraire, doivent pouvoir être déduites des impôts.

D'autre part, l'endettement élevé de la Confédération, des cantons et des communes encourage les pouvoirs publics à revoir leurs structures. La diminution des moyens engagés encourage les collectivités à repenser leurs organisations. Dans ce contexte, le parti radical encourage toutes formes de réorganisations structurelles qui permettraient de concilier impératifs financiers et intérêts sportifs. Le concept du sport de la Confédération fait un premier pas dans cette direction en proposant la création de réseaux entre les différents acteurs responsables de domaines sportifs. Cette proposition mérite donc d'être soutenue et amplifiée. Le PRD estime par exemple qu'un support juridique pourrait être donné par la Confédération lorsque des collectivités décident de s'allier afin de gérer une infrastructure sportive. L'intercommunalité permet en effet de réaliser des économies d'échelle mais se heurte parfois à des difficultés politiques ou techniques qui nuisent en premier lieu à la population demandeuse d'activités sportives. L'intervention de la Confédération en qualité de tierce personne conseillère, pourrait être parfois utile afin de débloquer des initiatives locales allant dans ce sens. Dans le cadre de cette fonction, l'Office fédéral du sport remplit parfois une mission de conseil technique (ex : norme de sécurité pour de lourdes installations sportives). Ce rôle de coordination très judicieux doit être amplifié à l'avenir.

Au niveau fédéral, le PRD reconnaît la pertinence de l'intégration du sport au sein du département de la défense et de la protection civile. Au delà des garanties financières incontestables

bles pour le fonctionnement de l'office fédéral du sport, ce rapprochement permet d'établir une meilleure collaboration entre les forces armées et la protection civile à l'occasion d'événements sportifs d'envergure internationale.

**Le PRD recommande les mesures suivantes :**

- **Application des trois heures obligatoires de gymnastique à l'école.**
- **Les organismes de formation et des sciences sportives doivent s'adapter au mouvement de réforme engagé dans le domaine des HES.**
- **Soutient toutes les réformes engagées dans le but de rendre J+S plus efficient.**
- **Les modestes indemnités perçues pour des activités de direction sportive exercées à titre honoraire, doivent pouvoir être déduites des impôts.**
- **Encouragement de toutes formes de réorganisations structurelles qui permettraient de concilier impératifs financiers et intérêts sportifs (ex : appui juridique de la Confédération afin de favoriser l'intercommunalité...).**
- **Le sport doit rester dans le champs de compétence du département de la défense.**

**2.3 L'enjeu intégratif : Le sport, un élément de politique sociale**

Le sport d'élite est un formidable vecteur d'intégration. Certains exemples de sportifs de haut niveau ayant réussis à construire une carrière professionnelle exemplaire prouvent cette vertu intégrative. D'autre part, les sportifs professionnels servent parfois de référence à de nombreux enfants et de part leur attitude, ils peuvent aider certains à mieux s'intégrer dans un environnement social.

Le PRD encourage donc une politique orientée vers le sport de pointe. Il convient néanmoins de créer les conditions qui permettent aux sportifs professionnels d'engager une conversion professionnelle avec succès à la fin de leur carrière sportive.

La Confédération et les cantons ont pris conscience des défis posés aux athlètes de pointe. Cela se traduit notamment par des mesures de formation adaptées aux besoins de ces sportifs professionnels. Quelques fédérations sportives soutiennent des projets pilotes qui poursuivent ce même esprit. Le PRDS soutient donc toutes les initiatives allant dans ce sens et engagées par les fédérations ou les pouvoirs publics.

A titre d'exemple, Le PRD salue les efforts engagés par l'Office fédéral du sport et l'Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie dans les domaines du ski, du hockey sur glace et du football. Grâce à des partenariats entre les fédérations et les centres de formation dans ces domaines sportifs, l'idée d'un statut pour les sportifs gagne du terrain et facilitera à l'avenir les reconversions professionnelles.

Parallèlement, les cantons doivent faire davantage d'efforts au niveau scolaire afin de détecter et de soutenir ceux qui sont très doués en sport. Les initiatives de création de classes sport-études qui fonctionnent en réseau avec les fédérations doivent par exemple être multi-

pliées. Ces processus de détection des jeunes talents fonctionnent bien et permettent à de nombreux jeunes d'accomplir leur rêve de devenir un jour sportif professionnel. Le PRD soutient à ce titre l'office fédéral du sport et toutes les fédérations qui engagent des politiques de détection des jeunes talents.

La modulation du temps de travail ou le « travail arrangé » peuvent également être des solutions intéressantes. Le PRD soutient la création de places de travail à temps partiel pour les athlètes de pointe, par exemple dans le corps des gardes-frontières ou dans l'armée. Un grand nombre d'entreprises privées offrent également des facilités d'emplois à des sportifs professionnels en cours ou en fin de carrière. Le PRD accueille très favorablement ces mesures.

Le sport est également un outil efficace à disposition des spécialistes de la prévention de la violence. La profession d'éducateur ne jouit pour le moment pas en Suisse d'une reconnaissance très forte. Dans le cadre de la réforme actuelle des HES, un cadre légal adapté aux enjeux d'avenir de cette profession sera construit. Le PRD soutient ce mouvement.

Enfin, le PRD s'est toujours engagé pour la promotion du sport auprès des personnes handicapées. L'action de « swissolympic » convient à ce titre d'être saluée et toutes les initiatives engagées dans ce sens par les fédérations doivent être encouragées.

Vu l'impact très néfaste du dopage sur l'image du sport et donc sur la capacité intégrative de celui-ci, il convient de lutter très activement contre le dopage. Que ce soit aux niveaux international, nationaux ou dans les fédérations, une très large prise de conscience de ce phénomène est apparue au cours de ces dix dernières années. De célèbres cas de dopage, tel que ceux du sprinter Ben Johnson ou ceux décelés régulièrement dans le cyclisme, ont permis d'accélérer les processus de prévention et de sanctions aux niveaux politiques. En Suisse, de très nombreuses actions ont également été entreprises. La Suisse a récemment ratifié deux conventions internationales importantes pour la politique du sport. L'une d'entre elle était consacré à la lutte contre la violence et l'autre au problème du dopage. Parallèlement, deux directions politiques sont poursuivies pour le traitement du problème du dopage. La Confédération exerce une fonction de prévention très utile en s'appuyant notamment sur l'article 11 de la loi sur les médicaments qui lui attribue une mission primordiale en matière de recherche. Aux cotés de la Confédération, « swissolympic » engage une politique de lutte contre le dopage et investi à cette fin d'importantes contributions. Vu le rôle primordial joué par ces acteurs dans la lutte contre le dopage, le PRD considère qu'un soutien financier durable doit être leur être assuré. Parallèlement à ces actions de prévention et de lutte contre le dopage, des actions de répression concrètes doivent être engagées par les pouvoirs publics (collaboration entre l'Office fédéral du sport ; « swissolympic » ; les cantons et le ministère public de la Confédération) lors de grandes manifestations sportives.

**Le PRD recommande les mesures suivantes :**

- **Créer les conditions qui permettent aux sportifs professionnels d'engager une conversion pro avec succès à la fin de leur carrière sportive.**
- **Les initiatives de création de classes sport-études qui fonctionnent en réseau avec les fédérations doivent être multipliées.**
- **Exploitation de la modulation du temps de travail et/ou du « travail arrangé ».**
- **Reconnaissance de la profession de spécialistes de la prévention de la violence dans le cadre de la réforme des HES en cours.**
- **Encouragement des initiatives engagées par les fédérations et « swissolympic » en faveur du sport pour les personnes handicapées.**
- **Soutient financier adapté aux efforts engagés par la Confédération et « swissolympic » contre le dopage et actions de répression qui doivent être engagées lors de grandes manifestations sportives.**

**2.4 L'enjeu économique : Le sport, un levier de la croissance**

Le sport contribue certes modestement au développement de l'économie, mais il doit être dorénavant regardé comme étant un levier de la croissance. L'impact des grandes manifestations sportives sur les économies des pays d'accueil souligne cette dimension de la politique du sport. Néanmoins, les exigences posées pour l'organisation de grandes manifestations internationales se heurtent à des difficultés importantes pour un petit Etat. Il n'est pas toujours aisé de répondre aux impératifs financiers ou de sécurité.

Il convient toutefois d'étudier au cas par cas les chances de la Suisse d'organiser un événement sportif de dimension internationale. Le sport offre en effet à la Suisse des occasions de se faire connaître sur le plan international. A ce titre, le PRD soutient pleinement le comité d'organisation qui porte les couleurs de la Suisse et de l'Autriche pour l'organisation des championnats d'Europe de football en 2008.

Néanmoins, les grandes associations sportives qui s'engagent dans l'organisations d'événements de dimension internationale courent parfois un risque financier considérable. A elles seules, elles ne peuvent pas toujours défendre les chances de la Suisse. Au cas par cas, des soutiens financiers peuvent être attribués par la Confédération.

De part les investissements qu'il engendre, le PRD considère que le sport apporte sa contribution au développement d'une politique de croissance. De très nombreuses infrastructures sportives sont dégradées et doivent donc être renouvelées conformément aux exigences techniques actuelles. Bien entendu, il convient d'autre part d'orienter ces investissements vers le marché. Le PRD soutient donc la construction de nouvelles installations sportives à tous les niveaux, ainsi que la meilleure utilisation possible de celles qui existent. Quant à leur gestion, il s'agit de choisir la variante la plus intéressante, comme par exemple privatisation, autonomisation de l'exploitation, de l'administration.

Sans instrument de promotion, le sport de pointe ne pourrait pas vivre. Les coûts liés à l'organisation de grands événements ne pourraient être couverts sans l'appui de sponsors via les media et plus spécialement les médias audiovisuels. Lors d'une manifestation, les billets

d'entrée des spectateurs ne suffisent bien entendu pas à financer de tels événements et les fameuses redevances audiovisuelles jouent donc un rôle très important. De leurs cotés, les media doivent avoir recours à la publicité afin de financer l'organisation de tels événements. Pour cette raison, le PRD s'oppose à toutes mesures qui contribueraient à restreindre le „sponsoring“ ou la publicité, que ce soit dans les média publics ou privés.

**Le PRD recommande les mesures suivantes :**

- **L'organisation d'un événement sportif de dimension internationale doit être étudiée au cas par cas. Le PRD se réjouit de l'organisation du championnat d'Europe de football en Suisse et en Autriche en 2008.**
- **Le PRD soutient la construction de nouvelles installations sportives à tous les niveaux.**
- **le PRD s'oppose à toutes mesures qui contribueraient à restreindre le „sponsoring“ ou la publicité, que ce soit dans les média publics ou privés.**